



## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MAI 2009 LE NEUFOR

Le Président ouvre la séance à 19H15.

Liste des présents (voir feuille d'émargement)

**Intervention – formation : projet de territoire et développement durable avec le Carrefour des Pays Lorrains et la participation du CPIE Woëvre Côtes de Meuse**

Le Président donne la parole à M. Christian Daynac, président de la Communauté de communes de Colombey les Belles et du Sud Toulinois, et à Madame Cécile de Blic, directrice de l'association du carrefour des Pays Lorrains pour présenter la démarche de projet de territoire.

M. Daynac souhaite que la formation soit interactive, les élus ne doivent pas hésiter à intervenir. Madame de Blic présente le déroulement de la formation au projet de territoire :

- Un projet de territoire, pourquoi ?
- Les étapes de sa mise en œuvre
- Des conditions de réussite
- Zoom sur...

M. Daynac précise qu'un projet de territoire est plus pertinent qu'un catalogue d'actions. Le projet de territoire consiste à traduire une stratégie par des objectifs.

Le projet de territoire est un travail fondamental.

Madame De Blic fait un sondage dans la salle et constate qu'un tiers des élus a été renouvelé depuis mars 2008. Il est donc important de renouveler et réactualiser le projet de territoire en partant d'une évaluation de l'ancien projet. Une telle étude doit aboutir à des choix, à la définition d'une stratégie mais également à la modification et l'adaptation des statuts de la communauté de communes à ce projet.

L'important dans la méthodologie c'est la concertation et la participation : monde associatif et les partenaires, personnes ressources...

Par ailleurs un projet de territoire ne se réfléchit pas uniquement au sein du territoire intercommunal mais il doit s'inscrire dans des logiques partenariales supra- territoriales : avec des Codecom voisines, le Pays ....

M. Daynac rappelle les fortes évolutions du contexte institutionnel, des mouvements démographiques... Tous les 10 ans, l'environnement social, culturel économique et environnemental change. Il est nécessaire de faire un exercice de connaissances de son propre territoire, de le redécouvrir par le ressenti des gens.

Un projet de territoire sert à mobiliser les différents acteurs (associations, entreprises, personnes ressources) autour d'objectifs communs. C'est un atout pour donner du sens aux compétences prises et à celles à prendre : « pourquoi faire ensemble ».

Mme de Blic rappelle qu'il s'agit de prioriser les actions, penser dans le temps et dans l'espace (spatialisation). C'est une démarche frustrante car cela génère beaucoup d'envies mais tout ne peut pas être réalisé. L'important est d'avoir des clefs d'entrée et 4 à 5 défis à se fixer. Il est nécessaire de voir comment tout est lié : réfléchir sur le logement pour l'implantation des entreprises, aux activités pour les jeunes et le maintien de la population, sinon les personnes iront sur un territoire voisin. Il est impératif que le développement socio-économique tienne compte de la préservation de l'environnement.

Le deuxième intérêt de la démarche est la réflexion collective communes-communauté de communes, afin que chacun se retrouve dans le projet.

M. Legoux demande combien un projet de territoire coûte ?



M. Daynac répond que cela demande le fait de se réunir et de réfléchir ensemble. Pour le cas de leur communauté de communes, ils n'ont pas fait appel à un bureau extérieur. L'important est de s'approprier le diagnostic mais on peut éventuellement en avoir besoin.

Mme De Blic confirme que c'est un investissement humain de l'équipe intercommunale, des élus communautaires, des élus communaux et de la société civile. Il est nécessaire de faire un choix en interne ou bien de demander un appui extérieur.

Le Président répond que l'on peut s'appuyer sur les forces internes, c'est à dire sur les agents de la communauté de communes. Cela n'engendrera pas de surcoût.

Mme De Blic demande à l'assemblée si l'idée de la démarche l'inspire. Il s'agit en fait d'une spirale vertueuse : améliorer ce qui a été fait et asseoir le projet sur les 3 piliers du développement durable.

M. Daynac précise qu'il est nécessaire de revisiter le projet. On peut être étonné des orientations qui ont vieilli avec le temps, par exemple l'augmentation de la population. Celle-ci a augmenté de plus de 20 %. Le regard change d'après ces constats, ainsi que les objectifs, à actualiser.

Mme De Blic préconise de prendre soin à la constitution du Comité de pilotage, c'est une étape préalable importante. Il s'agit de définir le pilote : l'équipe salariée et quels élus ? Quels groupes ? C'est lui qui va porter le projet. Faut-il intégrer la population, la société civile pour avoir un regard neuf et frais ?

Le Président propose que la composition du comité de pilotage fasse l'objet d'une réunion de bureau le 16 juin prochain.

M. Daynac présente les différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre : Le diagnostic est une « photographie » qui doit être partagée et dynamique.

La communication auprès des citoyens est difficile car c'est une étape complexe mais il est indispensable de communiquer avec la population, avec les conseils municipaux.

M. Daynac rappelle que le tandem communes-codecom est complémentaire. Il faut se demander quel est le meilleur niveau entre l'intérêt communal et l'intérêt intercommunal en fonction des objectifs et des actions à mener. Et aussi, qu'est ce qui dépasse l'intérêt communautaire ?

Le Président rappelle que la question de l'intérêt communautaire se pose constamment. Par exemple en terme de voirie, il est important de se demander quelle tonalité on lui donne.

M. Daynac présente les facteurs de réussite. Il cite « la démocratie ne s'épuise pas dans le vote ». Il est en effet insuffisant de s'exprimer uniquement dans le vote. La concertation se fait à différents niveaux : l'information est le minimum. La concertation est le niveau le plus évolué. Les groupes de travail et les commissions créés en conseil municipal sont des moteurs.

M. Chiny intervient pour dire qu'il a déjà souvent entendu ce discours et qu'il sent un décalage avec la réalité.

Mme De Blic demande avec quoi il ressent un décalage.

M. Chiny précise qu'il a souvent entendu parler de coopération mais dans les faits rien n'est possible. Présenter un vrai projet forestier commun à plusieurs communes forestières soulève de nombreuses contestations. Par ailleurs, une telle méthode demande beaucoup de temps et il ressent qu'il y a de moins en moins d'énergie pour mobiliser les acteurs.

M. Fourmet approuve et ajoute qu'il est nécessaire de partir de choses plus concrètes. Aujourd'hui un projet de territoire c'est de la cérébralisation. La communauté de communes a été imposée il y a 10 ans, les statuts ont été modifiés il y a 2 ans, mais pas acceptés par tous.



M. Daynac rappelle sa propre expérience. Il a rencontré les 40 conseils municipaux de sa communauté de communes et leur a demandé quel était leur projet pour le mandat. Il s'est rendu-compte que les communes avaient des actions mais pas de projet. Il est en effet difficile de réfléchir en mode projet mais cela n'empêche pas d'avancer, les actions peuvent être réalisées en même temps.

M. Fourmet trouve la méthodologie de projet trop longue et peu adapté aux besoins réels présents. Le SIVOM était plus adapté car il offrait des compétences à la carte.

M. Daynac présente l'étape de l'évaluation en se basant sur sa propre expérience. Il prévoyait des projets mais aucun outil et critère n'avaient été mis en place pour mesurer le résultat. Par conséquent, il a eu des difficultés pour l'évaluation. Il faut se poser constamment la question de l'utilité des projets et de l'atteinte des objectifs.

M. Fourmet explique par exemple que pour les espaces de jeux pour les enfants, les parents ne se déplaceront pas à 10km. Il dit qu'il faut d'abord être bien chez soi et ensuite se tourner vers les projets intercommunaux.

M. Daynac rappelle qu'avec une population de 600 habitants, on ne peut envisager seul le développement économique car on n'a pas toujours les moyens de le faire. L'intercommunalité est venue d'un besoin.

Le Président approuve et souligne que les équipements sportifs et les écoles sont de dimension intercommunale ou cantonale.

M. Fourmet fait part du mauvais ressenti des élus locaux de l'obligation d'être passé en intercommunalité (EPCI).

Mme De Blic rappelle qu'il y a déjà des acquis car depuis 8 ans beaucoup de choses ont été réalisées, et elle tient à préciser qu'il n'y avait alors pas d'obligation à créer un EPCI puisque certains territoires fonctionnent encore aujourd'hui en SIVU ou SIVOM. Ce système permet d'inciter les gens à être ensemble mais ils ne se sentent pas toujours prêts malgré le besoin en France de se grouper pour atteindre la taille des communes des pays voisins (taille de nos EPCI en général !).

Le Président remercie les intervenants pour leur présentation et présente le calendrier prévisionnel. Il précise que la phase 1 du diagnostic préalable a été réalisée, et qu'actuellement nous en sommes à la phase 2. Les prochains travaux concernent la sensibilisation du bureau à la démarche d'auto diagnostic. La phase 3 est la stratégie de développement, c'est-à-dire la rédaction d'un projet de territoire et la rénovation des statuts d'ici septembre 2010.

Il demande à M. Aimont, directeur du CPIE Woivre Côtes de Meuse, de présenter succinctement la phase d'autodiagnostic.

M. Aimont précise que la communauté de communes du Centre Argonne a fait l'objet d'une démarche d'accompagnement avec Mairie Conseils (approche de proximité) et l'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement l'an passé. Aujourd'hui, il y a très peu de démarche de ce type, c'est-à-dire lorsque les élus et les habitants du territoire sont partie prenante d'un plan d'actions. Les niveaux d'intervention sont différents selon les communes. Il propose avec le Carrefour des Pays Lorrains, la construction d'une méthode qui émerge des communes et de la communauté de communes.

Le Président intervient pour préciser que cela rejoint ce qu'a dit M. Fourmet.

M. Aimont rappelle que le CPIE est reconnu d'utilité publique et qu'il propose de travailler avec la communauté de communes sur l'intérêt général et sur des questions nouvelles de développement durable : comment peser sur des arbitrages faits au niveau de l'énergie, l'agriculture... Comme par



exemple, comment faire pour que les exploitations agricoles soient viables sur le long terme. Par rapport au Conseil Général, comment gérer les besoins croissants avec des moyens en baisse ?

Le Président remercie Olivier Aimont pour son intervention et rappelle les prochaines dates : le 16 juin pour la sensibilisation du bureau à la démarche d'auto-diagnostic et pour la composition du Comité de pilotage et le 30 juin pour le comité de pilotage.

Mme Houckert intervient pour préciser qu'il y a le conseil municipal de Clermont en Argonne le jeudi 16 juin.

Le Président répond qu'une nouvelle date sera proposée. Il remercie les formateurs.

Il demande à l'assemblée d'excuser l'absence de Mme Briole, MM. Drouet et Durand-Viel et propose de passer aux points suivants de l'ordre du jour.

## **Assemblée statutaire : instances**

### **Association Parc Naturel d'Argonne : adhésion**

Le président donne la parole à Olivier Aimont, président de l'association.

M. Aimont annonce que l'association a été créée il y a quelques jours. Elle a vocation à travailler à l'émergence d'une charte de Parc Naturel Régional. Le territoire pourra être reconnu au niveau national. Il s'agit de réunir les élus et non élus autour d'un projet d'avenir par des espaces d'échanges et de travail. Un parc naturel régional n'est pas un sanctuaire et il est fondamental que l'Argonne soit en capacité de faire le poids face aux échelons nationaux, sinon, nous prenons un risque par rapport au patrimoine, à l'Homme et à l'environnement. Il est indispensable de penser aux générations futures et de leur donner la capacité d'avoir de l'espoir même si cela peut sembler utopique.

Le Président remercie M. Aimont. Il ajoute que ce projet donnera une dimension et une attractivité différentes au territoire. Il précise que soit les individus adhèrent de suite au projet, soit ils n'y adhèrent pas, comme le maire de Sainte Ménehould.

Les Conseils Régionaux de Lorraine et de Champagne Ardenne, ainsi que les préfets et sous préfets ont montré leur intérêt pour le projet.

M. Aimont précise qu'une réunion de travail avec le 1<sup>er</sup> vice-président du Conseil Régional de Champagne Ardenne a eu lieu à ce sujet et que celui-ci est prêt à accompagner l'émergence de ce projet.

Le Président propose à l'assemblée communautaire d'adhérer à l'association et d'en devenir membre bienfaiteur en versant une cotisation de 5 fois la cotisation de base soit 50 € pour 2009.

Délibération : adhésion à l'association Argonne Parc Naturel Régional en tant que membre bienfaiteur

Vote : unanimité

### **1. DOSSIERS EN COURS AU SEIN DES COMPETENCES**

#### **a. ECONOMIE TOURISME :**

##### **i. Situation de l'OTSI**

Le Président informe le conseil communautaire de la situation de l'OTSI. La situation financière est déficitaire en 2008 (-14 769€). Le budget prévisionnel présenté par l'association pour l'année 2009 laisse apparaître un déficit de 27 939 €, subventions des deux CODECOM comprises, soit en cumul sur les 2 années un déficit de 42 708€.



Il indique que plusieurs rencontres avec le président de l'OTSI, Michel Holubowski, ainsi qu'avec certains membres de l'OTSI, ont eu depuis le dernier conseil d'administration de l'association, sans que de véritables solutions émergent.

Des rencontres entre les élus de la codecom de Montfaucon-Varennes et des élus de la codecom du Centre Argonne ont également eu lieu. Il en ressort que la codecom de Montfaucon Varennes n'envisage pas d'augmenter son soutien à l'OTSI, voire se désengagerait complètement.

Par conséquent, la communauté de communes devrait verser la somme de 54 000 € environ par an à l'OTSI ce qui est considérable.

Le budget prévisionnel de l'OTSI 2009 est présenté. Il y a un déficit chronique dû à la transformation des emplois aidés en emplois pérennes, ainsi qu'au désengagement de la codecom de Triaucourt-Vaubécourt.

M. Fosse demande si la Codecom ne pourrait pas intervenir dans la gestion de l'association.

Le Président répond que l'on ne peut s'immiscer dans les comptes d'une association.

Mme Houckert rappelle que la compétence tourisme appartient à la Codecom et demande ce qu'il va advenir de l'OTSI ?

Le Président répond qu'en fonction de la décision du conseil d'administration de l'OTSI, le bureau se réunira. Il ajoute qu'il y a 15 jours lors d'une rencontre avec la Codecom de Montfaucon Varennes, celle-ci a annoncé qu'elle ouvrirait un bureau de tourisme avec les agents de la codecom s'occupant de la cantine scolaire.

Mme Houckert rappelle le rôle fondamental de l'office de tourisme dans le dynamisme du territoire et s'inquiète du devenir des 2 employées de l'OTSI.

Le Président souligne l'importance de l'OTSI en terme d'image. Il ajoute que seule la codecom du centre Argonne s'implique dans l'OTSI. Le problème du paiement des agents est posé et à chaque réunion il s'est impliqué pour défendre les emplois.

M. Legoux demande au Président qu'est-ce qu'il propose de voter concrètement ?

Le Président répond que la codecom n'est pas en capacité de payer une telle subvention.

M. Muller demande ce que cela va coûter après ? Il rappelle qu'il y a 18 mois il y avait eu un souci similaire avec l'Ecole de Musique. Il y a 30 à 50 bénévoles à l'office de tourisme et qui va les fédérer ? Il ajoute que l'on connaît le problème financier depuis plusieurs années.

Le Président répond que la codecom n'était pas intervenue financièrement dans l'école de musique mais qu'il s'est agi d'une aide au management. La subvention à l'OTSI a été augmentée de 50 % il y a deux ans, passant de 6 000 € à 11 400 €. Depuis 30 ans, il n'y a rien à redire sur l'implication des bénévoles et de M.Holubowski. Et aujourd'hui, nous n'avons pas d'idée de ce que cela coûtera.

M. Laigle propose de régler déjà le déficit de 2008 et de voir ensuite.

M. Gras demande à revoir le coût des salaires.

Le Président répond que demain on versera 15 000 € et qu'ensuite tous les ans la subvention s'élèvera à 50 000 € (coût des salaires).

M. Legoux ne souhaite pas délibérer aujourd'hui. Les problèmes de l'OTSI datent d'un certain temps. Il n'y a eu aucun agissement sur le problème de la part d'aucune structure, institutionnelle ou de la part des élus. Aujourd'hui, trop de questions se posent et aucune solution n'est envisagée :

- quel est l'énoncé financier, peut-on avoir plus d'approfondissement ?



- Si l'OTSI entre dans le giron de la Communauté de Communes, est-ce que cela entre dans le rôle de la Codecom ?
- qui va éponger le déficit et les dettes ?
- que va-t-il advenir des bénévoles ?

M. Legoux conclut sur le fait qu'il est nécessaire d'approfondir le problème sereinement. Dans d'autres Communautés de Communes, le fonctionnement d'un OT est financé par les Codecom.

Le Président rappelle que de nombreuses réunions ont eu lieu pour essayer de trouver des solutions. Dans chaque nouveau budget présenté, le déficit restait globalement le même. A l'heure actuelle, l'exploitation du Kaiser Tunnel paye l'ouverture de l'OTSI en tant que lieu d'accueil. Est-ce normal ? La fréquentation touristique actuelle nécessite-elle 2 employées à plein temps tout au long de l'année ? Ces questions là doivent être envisagées.

M. Dequenne précise que pour sa part, il a découvert les chiffres il y a seulement 1 mois et l'importance du déficit n'a été révélée qu'à la dernière AG. Il n'y a pas eu souvent de Conseil d'administration pour avoir plus de retour sur l'évolution de la situation de l'OTSI.

M. Laigle : Tous les ans, il y a une AG et un expert comptable rédige un document. Le résultat de 2008 s'explique par les loyers demandés qui ne l'étaient pas auparavant, le résultat des manifestations 2008 qui a été mauvais.

Il faut faire attention car le Kaiser Tunnel commence à s'essouffler puisqu'il n'y a pas eu d'investissement depuis 10 ans. Toutefois, le problème du financement du fonctionnement de l'OTSI ne change pas pour autant. Le service public doit être pris en charge par la collectivité, qui ne l'a pas jamais fait complètement.

Mme Houckert précise que le problème des loyers ne date pas d'aujourd'hui. Il y a 2 ans, la commune de Clermont a déjà œuvré en versant une subvention qui couvrait le loyer. Cela fait deux ans qu'il y a un problème.

Le Président ajoute que le déficit de 15 000 € a été annoncé seulement lors du dernier conseil d'administration.

M. Laigle indique qu'il y a des circonstances atténuantes, avec le remplacement du congé maternité d'une des employées.

Le Président propose de délibérer pour financer un audit comme cela avait été fait pour l'école de musique qui par la suite a rebondi. Cela permettra d'avoir un éclairage extérieur par rapport à la viabilité de la structure.

M. Legoux ne comprend pas pourquoi les dotations aux amortissements immobiliers sont inscrites dans le budget prévisionnel ? Il ne s'agit pas d'un document comptable et il demande également pourquoi elles sont si élevées ?

Mme Aimont précise que des recettes (quotepart de subventions/résultat) contrebalancent partiellement cette dépense. Il s'agit principalement de l'amortissement des investissements et des subventions réalisées pour le Kaiser tunnel.

M. Plessy demande combien de temps prendra l'audit ?

Le Président annonce que cela durera quelques mois.

M. Ponsignon ajoute que les autres communautés de communes refusent d'aider l'OTSI. Si l'on remet tout à plat comme pour l'école de musique, cela peut fonctionner.

M. Houckert demande s'il est possible d'imposer des missions à l'OTSI.



Le Président répond que l'on ne peut pas. Il a souvent été proposé de diminuer la voilure, mais rien n'a changé. Par exemple, en hiver, est-il nécessaire d'ouvrir ? Un emploi à temps plein et un BTS tourisme vacataire l'été pourrait suffire. Il demande aussi si l'OTSI a vraiment besoin d'avoir un classement deux étoiles avec certes des avantages mais aussi toutes les contraintes que cela représente ?

M. Dequenne demande quelles ont été les conséquences d'un audit à l'école de musique.

Le Président répond la diminution du personnel, l'implication du CA...

Délibération : financement d'un audit de l'OTSI                      Vote : majorité dont 6 abstentions

## **ii. Sentier de randonnées de l'association des randonneurs du Val de Biesme : annulation de la délibération N°2008-048**

Le Président donne la parole à Mlle Lacroix.

Mlle Lacroix présente le projet de l'association des randonneurs du Val de Biesme pour la création de 3 sentiers de randonnées. Une subvention du Conseil Général et de la Codecom avait été attribuée il y a un an à hauteur de 50% mais l'association est dans l'incapacité de boucler le plan de financement.

Le Président propose l'annulation de la délibération n°2008-048 qui accordait la subvention pour que la Codecom achète elle-même les matériaux et les mette à disposition de l'association.

Délibération : annulation de la délibération 2008-048 et convention pour le financement des matériaux  
Vote : unanimité

## **iii. Information sur le Parc National de forêt de feuillus (soutien au Pays de Verdun)**

Le Président informe l'assemblée communautaire que dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le gouvernement s'est engagé à lancer une stratégie de création d'aires protégées. Les zones concernées sont celles des calanques de Cassis pour le 1<sup>er</sup> parc périurbain, celles des marais Poitevin pour le 1<sup>er</sup> parc en zone humide. Il indique que pour les forêts de feuillus, trois zones étaient concernées : celle du Pays de Bitche, celle de la zone rouge de Verdun et celle du Nord de la Côte d'or.

Il précise qu'un parc national comporte trois zones : le cœur, la réserve et la zone d'adhésion. La démarche est différente de celle d'un parc naturel régional, car la zone de cœur devient un sanctuaire. En grande partie, le parc est géré par l'Office National des Forêts. Il informe de la candidature du Pays de Verdun pour la création du parc national de forêts de feuillus de plaine (forêt domaniale).

Il propose à l'assemblée communautaire de soutenir la démarche du Pays de Verdun.

M. Fosse demande si l'accès à la forêt sera aussi aisé.

Mme Aimont répond que la zone de cœur en forêt domaniale est sanctuarisée, c'est-à-dire protégée et sera normalement réservée aux scientifiques pour leurs recherches.

M. Fosse demande quel est l'intérêt si les promeneurs n'ont plus la possibilité d'y accéder ?

Le Président répond que cela permet de laisser une trace de la nature en tant que telle.

Le Président demande à l'assemblée communautaire de soutenir le Pays de Verdun dans sa démarche.

Délibération : soutenir le Pays de Verdun pour sa candidature au Parc Naturel National  
Vote : majorité                      Abstention : 6



#### **iv. Consultation de maîtrise d'œuvre PMR Forêt du CSA**

Le Président propose au conseil communautaire la mise en place d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Centre Social d'Argonne et la codecom du Centre Argonne, afin de réaliser le projet de création d'un chemin de randonnée dans la forêt du CSA et dont une partie est destinée aux personnes handicapées.

Il indique que 2 réponses ont été reçues suite à l'appel d'offres. C'est l'ONF qui a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Délibération : Signature pour assurer la Maîtrise d'ouvrage déléguée par le CSA

Vote : unanimité

#### **v. Aménagement de la Z.A. d'Auzéville**

##### **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre Idonéis :**

Le Président informe de l'avis favorable de la CAO du 11 mai 2009 concernant l'Avenant n°1 à l'acte d'engagement du Marché n° 2008-04-ECO pour la Mission de Maîtrise d'œuvre aménagement de la zone d'activités d'Auzéville.

Il indique qu'il est nécessaire de passer un avenant pour modifier les périodes d'exécution et permettre un ordre de service qui tiendra lieu de délais contractuels.

Délibération : approuver l'avenant N°1. Vote : unanimité

##### **Présentation des plans d'aménagements de la zone d'Auzéville de la caserne du SDIS :**

Mlle Lacroix présente les plans de la zone d'activités d'Auzéville et principalement le raccordement à la RD 998.

Pour un raccordement optimal une sortie à 90 degrés sur le RD est recommandée. Dans ce cadre il est nécessaire d'acquérir la parcelle 38 en pointe du terre-plein central.

Mlle Lacroix présente le projet définitif d'implantation de la caserne SDIS, avec bardage bois, parking et traitement paysagers.

Le président propose de délibérer sur la division parcellaire pour le SDIS et l'achat de la parcelle 38

Délibération : division parcellaire SDIS Vote : unanimité

Délibération : achat de la parcelle 38 Vote : unanimité

Mme Aimont rappelle que la procédure d'échange entre l'entreprise Revault et la Codecom n'a pas abouti administrativement, il faut formaliser l'échange des parcelles afin que la Codecom soit propriétaire d'une parcelle rectangulaire et plus d'un bout du bâtiment de l'entreprise Revault.

Le président propose de délibérer sur l'échange de parcelles entre la famille Sertlet-Revault et la Codecom.

Délibération : échange de parcelles Vote : unanimité

##### **Information sur le projet de bâtiment pour les Ets Ghilardi :**

M. Le Président informe l'assemblée générale de la décision de M.Herment de ne pas s'installer sur la zone d'Auzéville en raison du contexte économique actuel qui est défavorable aux entreprises de transport.



## **b. VOIRIE :**

### **Information sur le marché ECF 2009 et voie communale Brabant/Vraincourt**

Le Président donne la parole à M. Lhuillier.

M. Lhuillier indique que l'appel d'offres a eu lieu. L'estimation de la DDE est de 125 000 €. L'ouverture des plis s'est déroulée le 11 mai 2009. 5 réponses ont été reçues, l'entreprise Trabet a été retenue comme titulaire du marché pour 105 810.12 €.

Il indique qu'il a été stipulé d'interdire la sous traitance de ce marché.

Le Président indique que l'entreprise Trabet avait sous traité il y a 2 ans à Socogetra et les routes n'ont pas été très bien réalisées.

Pour le marché VC Brabant-Vraincourt création d'un aqueduc, 1 seul pli a été reçu et il dépassait l'estimation de la DDE. Une nouvelle consultation a été lancée en demandant à M.Clivio qu'il précise le marché, notamment l'emploi partiel aux enrobés.

### **Consultation pour l'aménagement des anciens terrains IGESA :**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire la démolition des bâtiments occupant le terrain acquis auprès de l'IGESA, route de Varennes à Clermont en Argonne. Il précise que seuls deux bâtiments ont été conservés : l'ancienne maison du gardien en bord de route et l'ancienne infirmerie au fond du terrain et aujourd'hui mise à disposition par convention au football club pour son Clubhouse.

Le Président ajoute qu'en raison des difficultés à obtenir le terrain appartenant à M. Bouilly, à proximité du collège et de l'école maternelle de Clermont, le terrain route de Varennes pourrait accueillir le projet de construction de l'Ecole primaire.

Préalablement à cette hypothèse, il nous faut étudier les aménagements de voirie et d'accessibilité, et étudier l'aménagement global de cette zone. La DDE sera contactée pour nous accompagner dans la procédure de marché (assistance à maîtrise d'ouvrage) et pour le pilotage de cette mission.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le lancement d'une étude globale d'aménagement de la zone,
- D'autoriser le président à solliciter la DDE de la Meuse dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir le cahier des charges de l'étude,
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce projet.

## **c. LOGEMENT**

### **Situation sur la vente des logements de la Vaux Raguy**

Le Président informe que M. Michel, notaire, a rencontré les 4 locataires.

Il indique que 2 locataires ont accepté l'offre, 1 locataire attend sa mutation et enfin 1 autre locataire attend d'évaluer l'ampleur des travaux nécessaires.

Il indique que les compromis sont en cours d'écriture : 4 logements sur une parcelle unique, découpage et bornage par un géomètre, liste des servitudes. Cela avait été fait comme un bien unique. La vente sera effective en septembre ou octobre.

Mlle Lacroix rappelle que la codecom avait mis en place des subventions pour la réhabilitation de logements locatifs privés. Le dernier dossier est arrivé à sa fin, et les factures sont parvenues à la Codecom.



M. Deremarque a déposé un projet pour un montant total de travaux de 31 883 € aux Islettes, pour lequel le montant de 23 971.41 a été retenu. La subvention de la codecom s'élève à 10 % de la dépense éligible donc 2 397.14 €.

Délibération : subvention logement M. Deremarque

Vote : unanimité

Pour la rénovation des façades, M. Dequenne a également déposé un dossier d'aide au ravalement des façades de caractère pour un montant total des travaux de 9 096.15 € pour lequel la dépense éligible s'élève à 7096.14 €. La subvention s'élève à 1 774.03 €. Monsieur Dequenne quitte la séance.

Délibération subvention façade de caractère M. Dequenne

Vote : unanimité

#### **d. Affaires scolaires :**

##### **Rénovation extension du RPI Vallée de la Biesme**

Mme Aimont annonce que le montant prévisionnel du marché de travaux a augmenté. En conséquence, le montant de base des honoraires qui était de 71 400 € augmenterait lui aussi.

Monsieur le Président informe de l'avis favorable de la CAO du 11 mai 2009 concernant l'Avenant n°1 à l'acte d'engagement du Marché n° 2008-07-SCOL pour la Mission de Maîtrise d'œuvre du RPI Vallée de la Biesme portant sur la réactualisation du montant des travaux servant de base au calcul des honoraires :

- Montant initial des travaux : 1 200 000 €HT
- Montant du marché de base : 71 400 €HT + mission OPC 13800€HT
- Réactualisation des travaux : 1 636 430 €HT
- Montant des honoraires : 93 367.59 €HT + mission OPC 18 818.95€HT

Toutes les autres dispositions contractuelles restent inchangées.

Le Président ajoute que la CAO pour l'ouverture des plis du marché de travaux a eu lieu lundi 25 mai dans des conditions particulières puisque l'architecte n'était pas présent. Il précise qu'il y avait 17 lots et que 34 réponses ont été reçues. Certains lots ont reçus beaucoup de réponses comme la peinture, la menuiserie alu et l'ascenseur. Il n'y a eu aucune réponse pour les VRD, et une seule pour les lots suivants : gros œuvre, panneau solaire, chauffage et toiture.

La CAO se réunira mardi 2 juin pour l'analyse des offres et décidera de la suite à donner.

M. Dequenne intervient pour préciser qu'il y a de gros problèmes de relation avec l'architecte.

##### **Tarifs cantine et garderie pour la rentrée 2009/2010 :**

M. Dequenne annonce qu'il y a une différence de tarifs entre les cantines depuis quelques années. Mais depuis l'an passé il n'y a plus que 5 centimes d'écart. La commission scolaire a prévu de ne pas augmenter le tarif des garderies et des cantines mais de les uniformiser, dans l'attente de connaître l'impact des changements de politique du conseil général de la Meuse.

Le Président ajoute que l'on est dans l'incapacité aujourd'hui de préciser de combien vont augmenter les tarifs. C'est le conseil d'administration du collège qui les fixe, sur décision du Conseil Général. D'autre part, il précise que l'accompagnement des enfants à la cantine ne sera plus pris en charge par le Conseil Général et c'est la codecom qui va en supporter intégralement la charge.

M. Ponsignon intervient pour préciser qu'il s'est opposé à cela et s'est heurté avec le Conseil Général à ce sujet. Les transports (USEP, piscine, culturel) ne seront plus cofinancés par le CG et seraient donc aussi à la charge de la codecom.

Délibération : tarifs cantine et garderie pour la rentrée 2009/2010

Vote : UNANIMITE



M. Dequenne demande à M. Ponsignon qu'il confirme le droit d'accès aux transports scolaires à hauteur de 30 €.

Le Président précise que les coûts s'élèvent à 30 € pour le 1<sup>er</sup> enfant, 20 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant, 10 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant et la gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant.

M. Dequenne pose la question de la solidarité intercommunale, il faudrait que la Codecom s'engage dans une réflexion pour savoir si elle peut aider les familles à supporter ces coûts.

Le Président se demande si l'on doit s'arrêter aux écoles maternelle et primaire qui sont de la compétence communautaire ou s'il faut intégrer le collège dans cette réflexion ?

M. Muller demande à combien s'élève l'économie pour le Conseil Général ?

M. Ponsignon répond que cela a été estimé à 16 millions d'euros par un bureau d'études.

M. Muller ajoute que si les bus se déplacent sans enfant ce n'est pas normal non plus et qu'il est compréhensible que le CG55 souhaite optimiser les transports qu'il met en oeuvre.

Le Président ajoute que c'est une démarche intéressante. Il propose une harmonisation des horaires car aujourd'hui il y a 1 transport en bus pour 8h au collège, 1 transport en bus pour 8h à l'école primaire.

Mme Houckert demande s'il est prévu une prise en charge généralisée et si le Conseil Général ne doit pas s'occuper de la solidarité du transport scolaire au collège ?

Le Président précise que le transport d'un enfant revient à environ 800 à 900 € par an.

Mme Houckert demande si la solidarité ne doit pas se jouer au niveau du Conseil Général pour le collège ? Le Président précise que le Conseil Général fait payer seulement un droit d'accès au transport scolaire. Sinon, cela reviendrait à environ 80 €/mois en charge réelle.

Le Président conclut en laissant la porte ouverte à cette réflexion mais il rappelle que les charges pour la Codecom augmentent déjà beaucoup, la Codecom est elle en capacité financière de combler les carences du Conseil Général ? Faut-il le faire ou sensibiliser les usagers aux coûts du transport et du service ?

### **e. Cohésion sociale : conventions diverses**

#### **Les Toqués du goût :**

Mme Colson présente le projet du 1<sup>er</sup> festival des Toqués du Goût qui aura lieu au printemps 2010. Dans le cadre du PNNS, la codecom a été choisie pour y participer. Il s'agit en effet de présenter un cuisinier amateur pour le concours qui aura lieu le dernier jour. La région Centre Argonne pourra aussi être représentée par des producteurs locaux. Elle ajoute que la codecom envisage d'organiser un concours d'ici là pour sélectionner un candidat.

#### **Micro Crèche :**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le travail de la commission « cohésion sociale » et le projet d'ouverture d'un réseau de micro-crèches à Dombasle, Les Islettes et Clermont. Le premier site à aménager se situe sur la commune de Dombasle. En effet, un appartement répondant aux besoins est disponible.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le projet d'aménagement d'un réseau de micro-crèches sur le territoire de la codecom,
- D'approuver l'aménagement du premier site à Dombasle en Argonne prévu au budget prévisionnel 2009,



- D'autoriser le président à solliciter toutes les demandes de financement nécessaires auprès de la CAF, MSA, Conseil régional, FEDER, Etat
- D'autoriser le président à signer tout document en lien avec ce projet.

#### **f. Gestion des déchets :**

##### **Acquisition de Point d'Apport Volontaire :**

Mlle Morello rappelle le nombre de Points d'Apport Volontaire à commander, leur implantation et également le plan de financement.

M. Muller explique que M. Collinet, M. Minot, Mlle Morello et lui-même se sont rendus à Ligny en Barrois pour constater l'état des Points d'Apport Volontaire d'occasion qui étaient proposés à la vente par la codecom du Centre Ornain. Il précise que ceux-ci étaient en mauvais état.

##### **Situation de la déchèterie :**

Le Président précise que la déchèterie est désormais ouverte le samedi toute la journée depuis le 16 mai.

M. Lhuillier précise que l'extension de l'ouverture de la déchèterie le samedi toute la journée est mal indiquée.

Le Président rappelle le référé-expertise concernant les désordres survenus sur la déchèterie. Il ajoute que deux propositions de remise en ordre sur la base de 300 000 € pour la première (colonnes ballastées) et de 130 000 € (déplacement du quai) pour la seconde ont été réalisées.

Le rapport de l'expert a été transmis pour avis aux parties en présence : Codecom / eurovia / setecba, avant transmission au tribunal administratif de Nancy pour décision.

Il précise que le dossier avance correctement et qu'il est préférable de trouver un accord à l'amiable. Actuellement, l'expert considère que la codecom a 27 % de tort, setecba 70% et eurovia 3%. Il nous faut argumenter avec notre avocat pour réduire notre part.

#### **g. Rivières :**

##### **Information sur le marché 2<sup>nde</sup> tranche de la vallée de la Biesme :**

M. Jeannesson explique que la 5<sup>ème</sup> réunion de chantier a eu lieu dans de mauvaises conditions atmosphériques mais qu'il y a un bon contact avec les riverains. La réception des travaux se fera dans quelques semaines.

##### **Information sur le SM3A :**

M. Jeannesson annonce qu'il n'a pas de très bonnes nouvelles. Les quatre codecom n'ont pas encore toutes délibéré. Pour la Codecom de Triaucourt Vaubécourt qui n'a plus la compétence chaque commune doit délibérer volontairement. Une seule commune ne souhaiterait pas s'engager.

Le périmètre a été soumis au préfet, les délais de création seront plus longs qu'initialement prévu.

Le Président ajoute que les services du conseil général nous ont bien accompagnés dans ce dossier.

#### **h. Communication :**

##### **Centre Argonne Infos N°5**

Mme Collignon présente le prochain journal de la codecom qui devrait être imprimé la première semaine de juin. Le Président précise qu'il y a encore quelques modifications à faire.

##### **Concours photos pour l'été**





- D'approuver les ouvertures et transferts de crédits ci-dessus.

Le Président informe le conseil communautaire de la nécessité de procéder aux sorties d'inventaire des biens amortis suivants :

	Intitulé		
	Matériel informatique 2003	Rpi Va	
	Brevets et licences 2002	Servic	
	Brevets et licences 2003	Servic	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver les sorties d'inventaire présentées ci-dessus (opérations non budgétaires).

### Régime indemnitaire :

Mme Aimont annonce qu'une élection a eu lieu au sein du personnel de la codecom pour désigner des représentants à un groupe de travail sur la modification du régime indemnitaire.

- Parmi le personnel administratif : Mlle Brèche a été élue avec Mlle Lacroix comme suppléante.
- Parmi le personnel des écoles : Mme Lamy avec comme suppléante Mme Fouéré.
- Parmi le personnel technique : M. Lecerf et M. Servais comme suppléant.

Elle indique que des réunions seront programmées pour revoir son fonctionnement.

Messieurs Lhuillier, Durand, Dequenne ont été désignés parmi les élus.

Mme Houckert demande comment l'élection pour le régime indemnitaire a été déterminée ?

Le Président répond qu'il en avait été question lors d'un conseil communautaire qui s'était déroulé au PACS. Il précise que pour le personnel, le vote a eu lieu à scrutin ouvert avec un dépouillement il y a 15 jours.

### Modification du régime indemnitaire :

Mme Aimont et Mlle Lacroix sortent de la salle.

Le Président propose une évolution des régimes indemnitaires selon 3 principes :

- Pour le poste d'agent de développement local, il s'agit de prendre en compte ses nouvelles missions (voirie et internet) ainsi que sa réussite au concours d'attaché territorial bien qu'elle ne veuille pour l'instant en demander le bénéfice.
- pour le poste de DGS, il s'agit de prendre en compte la stagnation de son traitement indiciaire depuis 2004 date de son entrée à la codecom.
- pour le poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, il s'agit de prendre en compte ses nouvelles fonctions d'adjoint à la direction.

Il présente les rémunérations brutes actuelles ainsi que les indemnités brutes et le montant total de leurs salaires bruts mensuels avant et après proposition d'évolution et propose :

- **A compter du 1<sup>er</sup> mai 2009**, de modifier le régime indemnitaire
  - sur le grade d'attaché territorial (DGS) comme suit
    - d'appliquer le coefficient multiplicateur de 2 au montant de référence du grade concernant l'IEMP
    - d'appliquer le coefficient multiplicateur 6.5 au montant de référence du grade concernant l'IFTS
  - Sur le grade de technicien territorial (ADL) comme suit



- D'appliquer la modulation individuelle de 1 au montant de référence du grade pour l'indemnité spécifique de service (taux de base \* coefficient du grade \* modulation individuelle soit  $356.53\text{€} * 10.50 * 1 = 3743.57$ ),
- D'appliquer la modulation individuelle de 1.7 au montant de référence du grade pour la prime de service et de rendement (soit T.B.M.G. :  $21417.95\text{€} * 4\% * 1.7 = 1456.42\text{€}$ )
- **A compter du 1<sup>er</sup> juin 2009**, de modifier le régime indemnitaire
  - sur le grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe (AALD) comme suit
    - D'appliquer le coefficient multiplicateur de 4 au montant de référence du grade concernant l'IAT,
    - D'appliquer le coefficient multiplicateur de 2.5 au montant de référence du grade concernant l'IEMP
    - De supprimer le régime des heures supplémentaires (IHTS)

Ajoute,

- Que les indemnités seront versées mensuellement,
- Que les indemnités ci-dessus définies par la présente délibération seront maintenues en cas de congé annuel, maladie, longue maladie, maladie longue durée, en cas d'accident du travail ou pendant la durée du congé maternité, de paternité ou d'adoption. En tout état de cause, le régime indemnitaire suivra le sort du traitement (demi-traitement) en cas de congé maladie, longue maladie et longue durée

Délibération : modification du régime indemnitaire      Vote : unanimité

### Autres questions diverses :

Le Président demande s'il y a d'autres questions diverses.

M. Dequenne intervient pour préciser qu'il aimerait lire les documents avant que l'on y appose sa signature scannée.

Ensuite, il demande pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres pour les cantines depuis plusieurs années ?

Le Président répond qu'il s'agit d'une convention et que si le conseil communautaire le souhaite, il est possible de lancer un appel d'offres. Il ajoute qu'il faudra d'autre part que le prestataire fournisse les locaux.

L'assemblée demande des éclaircissements.

Le Président explique que les repas scolaires de l'école primaire sont fournis par le collège selon une convention tri-partite (collège, conseil général et cdecom) depuis très longtemps sans qu'il y ait eu de mise en concurrence.

M. Dequenne demande si la Communauté de Communes est dans la légalité ?

M. Plessy confirme que lorsqu'il était Président de la codecom, il n'y avait pas eu non plus de mise en concurrence et que la codecom a toujours travaillé avec le collège par convention.

Le Président répond que la convention doit sûrement être légale puisque le Conseil Général la signe, et qu'il est censé connaître les procédures juridiques.

M. Dequenne rappelle que le Conseil Général a tendance à se désengager de beaucoup de services ou à les rendre payants. Il faudra imaginer un jour de passer un marché pour prévenir l'augmentation des tarifs scolaires.



L'ordre du jour et les questions étant épuisé, la séance est levée à 23h35.

Pour diffusion,  
Clermont en Argonne le 7 juillet 2009.

Le Président,

Dominique DURAND